49e ANNÉE. — N° 17.173
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 6, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 3 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9» 17f. 32f.
Etranger..... 10 » 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
JEUDI 10 JUILLET 1919
Sept Frères M.
SOLEIL: lever 5h27; coucher 8h47
LUNE: pleine le 13; D. Q. le 20

LA FRANCE PARMI LES ALLIÉS

Je tiens de très bonne source que le président Wilson, partant pour les Etats-Unis aussitôt après la signature des préliminaires, a emporté la vision la plus claire du rôle nécessaire de la France dans l'humanité de demain, et la résolution très réfléchie de resserrer la collaboration confiante, née de la guerre, entre nos deux pays. Après quelques jours de relâchement dans notre intimité, pendant la période des préparatifs du traité, on a pu observer un renouveau des sentiments tout ensemble les plus raisonnés et les plus chaleureux; c'est sous cette impression que le président est rentré aux Etats-Unis, et qu'il va parler à ses compatriotes des événements formidables qui ont ébranlé le monde.

On a raconté que, le 28 juin, descendant de la galerie des Glaces dans le parc de Versailles, MM. Clemenceau, Lloyd George et Wilson avaient été, malgré le service d'ordre vite débordé, entourés, pressés par une foule enthousiaste; se donnant le bras, bousculés et souriants, ils finirent par se réfugier dans une auto qui les emporta les trois ensemble; je puis assurer, témoin oculaire, que les présidents connurent, en cet instant, quelques-uns des menus risques de la popularité. Leur auto n'alla pas loin; tournant le palais, elle pénétra dans la cour des bâtiments réservés au Sénat, où le conseil, improvisé dans la voiture même, continua après un sérieux coup de brosse.

Ce que fut cet entretien, il est aisé de le conjecturer d'après la publication, qui a suivi de si près la journée de Versailles, des conventions de garantie franco-américaine et franco-britannique. C'était la meilleure conclusion de trop longs préliminaires et la seule préface qui permette d'écrire les futures Annales de la Société des Nations. L'Allemagne n'a pas cessé d'escompter l'opposition entre les deux grandes nations anglo-saxonnes; elle espère, aujourd'hui encore, annuler les Etats-Unis par l'empire britannique, et s'imposer entre les deux sur les principaux marchés du monde. Si, par surcroît, elle réussit à insinuer le bolchevisme chez ses vainqueurs, tout en s'en préservant elle-même, elle aura gagné la paix après avoir perdu la guerre.

Les Alliés ne se prêteront pas à ce calcul. Etats-Unis et Britanniques doivent en effet comprendre présentement pourquoi une France forte et prospère est indispensable à leur propre tranquillité; la France (à côté de laquelle il faut toujours placer la Belgique) a porté le poids le plus lourd de la guerre; elle ne saurait se restaurer sans l'appui de ses Alliés. Il importe donc que chez ceux-ci, parmi les particuliers comme au sein des gouvernements, un esprit de bienveillance ou, pour mieux dire, de simple justice prévale sur les mesquines combinaisons des intérêts immédiats: marchander à la France le fret, le charbon, les matières premières, ne lui envoyer largement que des articles fabriqués, c'est une politique inclairvoyante, qui confond compter et penser.

Si les Anglo-Saxons des deux plus puissants Etats du globe se laissent dominer par des préoccupations de traitants, ils considéreront la France comme un débiteur gêné devant lequel il est facile d'en prendre à son aise. Mais alors, ils se désserviront eux-mêmes, car la France se reposée, refaite dans l'intégrité de ses frontières et de son autonomie nationale, sera entre leurs groupes l'arbitre amical des intelligentes conciliations. Autour de la France agitée, accaparée par des malaises sociaux, toutes les démocraties qui ont vaincu l'Allemagne avec elle seront atteintes par contrecoup; ainsi sera jeté un pont pour le retour des autocraties, toutes aussi malfaisantes, qu'elles soient dirigées par le kaiser ou par des bolchevikes.

L'avantage commun de tous est donc une prompte restauration de la France. Nous-mêmes, d'abord, avons sur ce terrain une tâche à accomplir; nous ne combattrons efficacement la vie chère, principe de bien des épreuves, que si tous les Français travaillent avec ardeur, chacun à son rang. Ceci suppose, du gouvernement, la défense de l'ordre; des particuliers, la résolution de vivre non en parasites mais en producteurs. Notre énergie domestique nous sera un titre de plus à la coopération de nos alliés.

Ceux-ci ont à notre égard des devoirs auxquels ils ne failliront pas; les Américains, pour leur part, y sont bien résolus. Nous en avons recueilli l'écho, chez certains des plus qualifiés, à l'occasion du dernier *Independance Day*. Le 4 juillet est maintenant pour les Français une fête nationale; celui de 1919 a renoué, sur le plan des idées, des liens un peu distendus depuis l'armistice, dans une ambiance où l'incertitude des dirigeants laissait trop aisément s'épanouir les appétits privés.

N'apercevons-nous pas de tous côtés, en ce moment, les organisateurs du monde prochain tournant leurs regards vers la France? N'est-il pas caractéristique que, partout où est ressentie une injustice internationale, les victimes se tournent vers nous, comme si nous étions responsables? Dans le litige qui les divise, à propos de l'Adriatique, Italiens et Yougo-Slaves dépensent ces jours-ci beaucoup d'ingéniosité. Chaque groupe agit de même pour décider la France à seulement endosser les revendications qu'il présente à l'ensemble des alliés. Aucun plan de réforme politique dans l'Europe centrale, sauf le cas où l'on voudrait s'en tenir à un replâtrage provisoire, n'est possible que si la France, libérale et désintéressée, en trace ou du moins en approuve les grandes lignes. Nous serons l'élément capital de la paix durable, si notre reconstitution nationale est assez rapidement menée pour nous permettre de songer très vite à l'avenir; voilà donc sur quoi doit porter, sans que l'on perde une minute, l'effort concerté de la France et de ses alliés.

Henri LORIN.

Les Traîtres de Laon

Paris, 8 juillet. — Les témoins entendus aujourd'hui : MM. Parisot, Thiriot, maire d'Oshim; Mlle Brock et Mlle Vieville, accusent formellement Herbert d'avoir revêtu un uniforme allemand. Herbert proteste : « Ce sont des mente...eurics (sic). »

M. Parisot s'indigne : « Si je n'ai pas été fusillé par cet homme, s'écrie-t-il, ce n'est pas sa faute. C'est un salaud ! c'est un cochon ! »

Mlle Brock répète : « Douze balles dans la peau, ce n'est pas assez pour Herbert. » L'accusé avait promis à cette jeune fille 500 francs et un bureau de tabac au nom des Allemands si elle révélait la cachette où M. Thiriot, maire d'Oshin, avait caché des effets militaires.

« J'étais trop Française pour l'écouter », dit le témoin.

Par M. Victor Boitel, de Fourmies, on apprend qu'un crime de plus doit être attribué à Herbert Léandre. Une lettre adressée à Boitel, et que celui-ci verse aux débats, accuse Herbert Léandre d'avoir dénoncé un citoyen de Fourmies, Camille Nochon, qui a été fusillé.

Tous les témoins convoqués pour aujourd'hui ayant été entendus, l'audience est levée.

LES FÊTES DE LA VICTOIRE

Les préparatifs
Un défilé triomphal

Paris, 9 juillet. — Le programme de la Fête de la Victoire est établi. Il n'y aura pas de revue passée par le Président de la République, et seulement un triomphal défilé de drapeaux français et alliés, avec des délégations de tous les régiments français qui ont participé à la grande guerre. Ces drapeaux seront au nombre de mille.

Les troupes entrant dans Paris par la porte Maillot suivront : l'avenue de la GrandeArmée, Arc-de-Triomphe, avenue des Champs-Elysées, place de la Concorde, rue Royale et grands boulevards jusqu'à la place de la République, où aura lieu la dislocation.

Vingt musiques militaires participeront à la cérémonie. Le trajet à parcourir représente 6 kil. 500 et durera environ deux heures et demie. Voici dans quel ordre aura lieu le défilé :

Un escadron de la garde républicaine avec les trompettes.

Le maréchal Foch, commandant les armées alliées, et son état-major.

Les délégations des armées alliées, dans l'ordre alphabétique : Amérique, Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Grèce, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Siam, Tchéco-Slovaquie.

Les quatre premières grandes puissances feront figurer une assez grande quantité de drapeaux et seront représentées chacune par un bataillon et un détachement de marins.

Les généraux en chef des armées alliées précéderont vraisemblablement ces détachements : le général Pershing (Etats-Unis), le maréchal Douglas Haig (Grande-Bretagne), le général Guillain (Belgique), le général Diaz (Italie).

Les petites puissances seront représentées chacune par une compagnie et des drapeaux.

Le maréchal Pétain et son état-major;
Le général de Castelnau et son état-major;
Le général Debeney et son état-major;
Le général Berdoulat, gouverneur militaire de Paris, et son état-major.

Derrière ces grands chefs, l'armée française des 21 corps d'armée, représentée par des groupements avec tous les drapeaux de l'infanterie (active, réserve, territoriale);

A la tête de chaque groupement, le général commandant le corps d'armée au moment de l'armistice;

Les généraux de groupe d'armées et d'armée seront intercalés dans le cortège.

Au groupe des délégations du gouvernement militaire de Paris seront rattachés les écoles (Polytechnique, Saint-Cyr), la garde républicaine, les sapeurs-pompiers, les onze régiments du génie, les douaniers, les forestiers, les infirmiers et brancardiers.

Derrière les 21 corps d'armée marcheront les délégations de l'armée coloniale, de l'armée d'occupation d'Orient, de l'armée d'Afrique et du Maroc avec leurs drapeaux.

Marine. — Une compagnie de fusiliers marins avec drapeau, une compagnie de canonniers marins, une compagnie de l'armée navale, une compagnie de défense sous-marine (Atlantique et Méditerranée).

Artillerie. — Tous les étendards des régiments d'artillerie de campagne, d'artillerie lourde, en trois groupes, un à pied et deux à cheval.

Derrière ces étendards, une batterie de 75.

Cavalerie. — Tous les étendards de cavalerie, y compris ceux de la garde et de Saumur, en trois groupements suivis d'un escadron mixte (hussards, dragons, cuirassiers).

Autos-canons, autos-mitrailleuses et tanks. Neuf tanks représentant les neuf régiments de chars d'assaut.

L'effectif des troupes sera environ de vingt mille hommes.

Des avions sillonneront les airs pendant le défilé.

CONTRE LES TRIBUNES

Paris, 9 juillet. — M. Joseph Denais, député de Paris, adresse à M. Clemenceau une lettre où il se fait l'écho des protestations soulevées par l'édification de tribunes au bénéfice de 25,000 privilégiés « arbitrairement choisis ». Seuls les mutilés, les veuves et orphelins et les pères et mères ayant eu un fils mort pour la patrie eussent mérité un traitement de faveur. D'ailleurs, ces tribunes encombrent la chaussée, peuvent, étant sommairement établies, provoquer des accidents, et en tout cas aucun service d'ordre ne pourra empêcher la foule de les envahir. M. Joseph Denais demande en conséquence que l'Etat s'abstienne de gâter la magnifique réception que Paris prépare aux vainqueurs de la grande guerre.

DEPUTES ANGLAIS INVITES

Londres, 9 juillet. — Un groupe de députés anglais va se rendre à Paris sur l'invitation du gouvernement français, afin d'assister au défilé triomphal des troupes, le 14 juillet.

Le 14 Juillet fête de la Paix en Portugal

Lisbonne, 9 juillet. — La Chambre a approuvé un crédit de 7 millions de francs destiné à fêter la signature de la paix le 14 juillet. Ce jour-là sera fête nationale en Portugal.

Ce que disent les Journaux

LE MAINTIEN DE L'ETAT DE SIEGE ET DE LA CENSURE

Commentant le vote de la Chambre sur le maintien de l'état de siège et de la censure, M. Henri Lucas écrit (le **Journal**) :

« La Chambre, en son immense majorité, n'aurait pas demandé mieux que d'en finir sans retard avec un régime qui pèse lourdement sur la liberté des citoyens. Mais elle n'a pas voulu, en refusant au gouvernement un délai de quelques semaines, prendre la responsabilité de le renverser. »

LES INCIDENTS FRANCO-ITALIENS DE FIUME

Les incidents de Fiume sont graves : nulle illusion n'est permise, déclare M. Jacques Bainville (**Action Française**) :

« Sur l'écueil yougo-slave bronche ramitié franco-italienne. L'Angleterre et l'Amérique, indifférentes au sort du continent, se retirent. Si à notre tour nous abandonnons Fiume, il faut évacuer aussi toute l'Europe centrale désaxée; et alors nous l'abandonnons à l'Allemagne. Si nous y restons, nous nous condamnons à des conflits incessants avec l'Italie, qui nous rend seuls responsables de ses déceptions dans l'Adriatique. Voilà les premiers effets de la politique des nationalités. Jamais cette politique n'a été heureuse pour la France. C'est elle qui compromet les résultats de notre succès militaire de 1918. A ceux qui, en dépit de tous les avertissements, l'ont reprise, nous demandons : « Comment tirerez-vous la France de là ? »

CELUI DE LA PREMIERE MARNE ET LE DEFILE DU TRIOMPHE

Le maréchal Joffre, selon le programme établi, n'aura pas l'honneur de défiler avec les troupes aux fêtes de la victoire. Joffre est privé d'Arc de Triomphe ! M. Léon Bailby (**intransigeant**) s'en indigne :

« Nous avions entendu dire, écrit-il, qu'il y avait une première Victoire de la Marne gagnée en 1914, pour laquelle il avait fallu un chef mettant en œuvre de magnifiques troupes et de bons généraux. Ce Joffre, qui eût porté l'exécration des hommes s'il avait jamais connu la défaite, la France l'aime comme le premier qui nous ait rendu le goût, le droit d'espérer. Or, c'est cet homme à qui on retire le droit de défiler en tête de ses anciens poilus... Voilà une grande fête singulièrement encombrée de petitesses. »

Et de son côté M. Joseph Reinach, condamnant les « boudeurs de gloire », dit dans le **Figaro** :

« Il s'est produit au cours de toutes les guerres des injustices à peu près inévitables d'appréciation. Elles durent jusqu'au jour où les archives parlent ou commencent à parler. C'est ainsi que là où l'on se donne la peine de chercher à voir d'un œil clair, on sait aujourd'hui ce que Pau a été en Alsace, Castelnau et Dubail en Lorraine, L'Angle de Cary sur la Meuse, Sarrail à Triaucourt et à Beauzée, Lyautey au Maroc, Nivelle sur l'Aisne, Duchêne au Chemin des Dames. J'en passe et des plus vaillants et des plus fermes, et qui n'ont qu'à attendre avec confiance l'heure où la justice déjà venue pour plus d'un.

» Mais quoi ! Là où la vérité éclate comme le marbre du Parthénon au clair soleil de l'Attique, est-ce que l'on ne cherche pas encore à gratter et à mordre? N'avons-nous pas hier entendu circuler la rumeur que ceux-là seuls parmi les chefs qui étaient au front le jour de l'armistice passeraient le 14 juillet sous l'Arc-de-Triomphe? Ce n'est plus Phidias seul qui en serait absent, comme disait Hugo, lui-même injuste pour Rude : ce serait la Marne. O imbéciles ! croyez-vous donc que l'âme des organisateurs de cette solennité plus que nationale soit faite du même limon que les vôtres ! Mais la Marne absente, on ne verrait qu'elle; Joffre absent, on ne verrait que lui ! »

HINDENBURG ET « L'HONNEUR MILITAIRE »

Dans sa lettre au maréchal Foch, Hindenburg invoque pour amener l'Entente à renoncer aux poursuites contre le kaiser, la vieille idée de l'honneur militaire. Même il ne craint pas de parler de la « conception commune », l'honneur du soldat qui, au cours de la guerre, aurait également inspiré les deux armées en présence ! Singulière audace, estime la **Politique**, que celle du maréchal allemand, car :

« 1. S'il y a vraiment un honneur militaire indépendant de l'honneur tout court, il réside de toute évidence dans ces hautes vertus morales qu'on appelle le courage et le sacrifice. Or, par sa honteuse reddition et sa capitulation en rase campagne, l'armée allemande s'est très certainement disqualifiée et même déshonorée.

» 2. En dehors de ces vertus du sacrifice et du courage il n'y a point pour le soldat un code de l'honneur différent de celui qui doit régir la conduite de tout homme de cœur, surtout dans le conflit qui vient de heurter l'une contre l'autre non point seulement deux armées, mais deux nations. Ce ne sont point des soldats qui ont affronté d'autres soldats ayant la même conception du patriotisme, de la justice et du devoir; ce sont des Français qui ont affronté des Boches. Or, il se trouve que ces Boches se sont conduits de la manière que l'on sait; ce n'est pas maintenant à eux de nous parler d'honneur. »

L'arrivée du président Wilson aux Etats-Unis

New-York, 8 juillet. — Le président Wilson est arrivé à 15 h. 10. Il a été reçu par ses filles, le vice-président, les membres du cabinet et un certain nombre de hauts fonctionnaires.

Une escorte de quatre dreadnoughts et de trente-six contre-torpilleurs était allée de bonne heure ce matin à la rencontre du « George-Washington », au large de Sandy-Hoock. En outre, quarante-cinq navires de guerre, conduits par le « Pennsylvania », avaient été désignés pour se joindre, à l'entrée du port, à l'escorte présidentielle.

Le vice-président Marshal, ainsi que plusieurs membres du cabinet, étaient à bord du « Pennsylvania » pour souhaiter la bienvenue au président Wilson.

LA RECEPTION A NEW-YORK

New-York, 8 juillet, 13 h. 55. — Le « George-Washington », escorté par un navire de guerre, est entré dans le port. Quand le président a débarqué, on a joué l'Hymne national; un accueil empressé, joyeux et affectueux, lui a été fait. Les rues étaient pavoisées. Le cortège s'est rendu à Carnegie-Hall, où la municipalité a reçu le président. Celui-ci a été acclamé sur tout le parcours.

Quand M. Wilson est arrivé à Carnegie-Hall, une musique a joué des airs patriotiques. A l'ouverture de la séance de réception, l'assistance a acclamé longuement le chef de l'Etat. Entre temps, le major Scott, commandant du « R-34 », a été présenté à M. Wilson, qui, lui serrant cordialement la main, l'a félicité.

Le gouverneur, M. Smith, premier orateur, a souhaité la bienvenue au président, « porteur d'un traité de paix digne de l'honneur et de la majesté de ce grand pays ». M. Wilson a parlé dix minutes. Il a déclaré notamment « que l'Amérique ne manquera pas d'aider ceux qu'elle a libérés ».

M. Wilson s'est rendu ensuite à la gare, où il a pris un train spécial pour Washington.

LA PAIX DE VERSAILLES EST UNE PAIX JUSTE

New-York, 9 juillet. — Dans le premier discours prononcé par lui aux Etats-Unis depuis la signature de la paix, le président Wilson a déclaré :

« La paix conclue à Versailles est une paix juste qui, si elle peut être préservée, sauvera le monde d'un effusion de sang inutile. »

Parlant des négociations de Paris et faisant allusion à ses adversaires politiques, le président a dit :

« Je crains que certaines personnes ne comprennent pas cette manière de voir; elles ont trop considéré leurs intérêts et n'ont pas assez écouté la voix de leurs voisins. Jamais je n'ai douté où se trouve le cœur et la volonté de ce peuple. »

ARRIVEE A WASHINGTON

Washington, 9 juillet. — Le président Wilson est arrivé à Washington à minuit. Il a été salué à la gare par une foule de plusieurs milliers de personnes.

Les délégués des fonctionnaires chez le ministre des finances

Paris, 9 juillet. — Le ministre des finances a reçu ce matin une délégation de la Fédération nationale des fonctionnaires de l'Etat, qui, après avoir remercié le gouvernement d'avoir accepté dans leur ensemble les propositions de la commission interministérielle de coordination, particulièrement en ce qui concerne le traitement minimum de 3,800 fr., a protesté contre la décision relative à la limitation à 150 % des augmentations de traitements excédant ce minimum.

M. Klotz a demandé aux délégués de lui remettre un mémoire sur cette question spéciale; il l'étudiera d'urgence et la soumettra au prochain conseil des ministres. Il a été entendu, sur la demande du ministre, que la Fédération lui adresserait une note relative à la propagande à organiser par les fonctionnaires, en particulier par les membres de l'enseignement, en vue de lutter contre la cherté de la vie.

Congrès de la natalité

Nous avons déjà engagé nos lecteurs à adhérer au Congrès national de la natalité qui doit se tenir à Nancy du 25 au 26 septembre prochain. Le gouvernement vient d'accorder son patronage officiel à cette Œuvre, et M. Clemenceau a spontanément fait part de son vif désir d'assister personnellement aux séances du Congrès.

De leur côté, les Compagnies de chemins de fer ont décidé d'accorder à tous les congressistes une réduction de 50 % sur le prix du voyage à Nancy. Le comité d'organisation espère pouvoir fournir certaines facilités avantageuses pour le logement et la nourriture des congressistes pendant leur séjour à Nancy. Il tient à ce qu'aucun bon Français, si modestes que soient ses ressources, ne soit détourné de son projet de participation à ces grandes assises de la natalité et de la population par la perspective des dépenses à supporter.

Faire parvenir les adhésions au secrétariat général du Congrès national de la natalité, 40, rue Gambetta, à Nancy.

LES INCIDENTS DE FIUME PRENNENT DE L'IMPORTANCE

Vive émotion en Italie

Rome, 8 juillet. — On est de plus en plus inquiet à Rome de la tournure que prennent les incidents de Fiume, qui se renouvellent fréquemment et révèlent une tension d'esprit déplorable. On est surtout inquiet de voir qu'en France on ne semble pas se rendre compte de la gravité de la situation. Les lenteurs et les temporisations de la Conférence au sujet des questions adriatiques, les polémiques inévitables engagées à ce même sujet, le Message du président Wilson, le premier départ de M. Orlando et de M. Sonnino, puis l'alliance des trois alliés faite sans le quatrième; ensuite, l'insuccès de la proposition de compromis; enfin, la déception de l'Italie sur les questions coloniales en Afrique et en Asie-Mineure et la chute du ministère Orlando-Sonnino, tout cela a créé et fait croître jour par jour un état d'irritation que les incidents de Fiume ne font qu'aggraver.

Quels que soient les motifs des troubles de Fiume, leur répercussion en Italie, en ce moment où le peuple entier attend les résultats des négociations à Paris, prend une gravité exceptionnelle qu'il serait vain de vouloir dissimuler.

Il est urgent que des mesures soient prises pour éviter à Fiume et ailleurs les incidents entre les soldats français et la population.

Nouveaux troubles

Rome, 9 juillet. — Le correspondant du « Giornale d'Italia » à Fiume télégraphie que des bombes ont été jetées dans les rues, mais qu'elles n'ont fait heureusement aucune victime. La foule a attaqué un café fréquenté par les troupes françaises.

La commission d'enquête

Paris, 8 juillet. — Le Conseil suprême des alliés, réuni cette après-midi, a défini les pouvoirs de la commission chargée de se livrer à une enquête sur les incidents militaires qui se sont produits à Fiume. Deux représentants ont été déjà désignés sur les quatre à nommer; ce sont : le général C.P. Summerall, pour les Etats-Unis, et le général Maulin, pour la France.

Paris, 9 juillet. — L'Angleterre vient de nommer son délégué à la commission d'enquête sur les incidents de Fiume : c'est le général Watts qui a été désigné.

Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Nitti

Rome, 9 juillet. — L'ambassadeur de France, M. Barrère, et M. Nitti, président du conseil, ont eu un entretien d'une heure sur les incidents de Fiume et sur leurs conséquences.

Neuf Français tués (?)

Paris, 9 juillet. — Certains rapports signalent que dimanche dernier, à Fiume, neuf soldats français furent tués et onze blessés; les Italiens nient l'authenticité de ces nouvelles.

Un appel du général Grazioli

Rome, 9 juillet. — Le général Grazioli a adressé à la population italienne de Fiume des conseils de sagesse l'invitant au calme, afin d'éviter le renouvellement de douloureux incidents.

L'Italie, mécontente, pourrait se tourner vers l'Allemagne

New-York, 9 juillet. — Le capitaine Sapelli et M. Henry Rood, directeurs du Bureau d'informations italiennes, viennent de faire une déclaration exprimant, disent-ils, le sentiment du gouvernement italien : l'Italie sera poussée vers une alliance avec l'Allemagne si elle est abandonnée par les alliés dans le domaine économique et financier. Si elle se trouve isolée politiquement, il ne lui restera plus qu'à s'allier avec l'Allemagne. Le peuple italien a été profondément blessé d'avoir été mis de côté dans l'accord récent pour la défense de la France qui s'est fait entre l'Angleterre, l'Amérique et la France. MM. Sapelli et Rood prédisent que l'Allemagne finira par s'allier avec la Russie et peut-être même avec le Japon.

APRÈS LA SIGNATURE

L'examen du traité de paix à la Chambre

Paris, 8 juillet. — La commission de la paix de la Chambre, réunie sous la présidence de M. René Viviani, a entendu le rapport de M. Augagneur sur la Société des nations et en a adopté les conclusions. Ces conclusions tendent en particulier à approuver, en vue de la modification du pacte de la Société des nations, autorisé par l'article 26 du présent traité, les amendements sur le contrôle et les moyens d'exécution développés par M. Léon Bourgeois, au nom de la délégation française.

M. René Renoult a demandé que le président du conseil voulût bien apporter devant la commission les explications d'ordre général touchant les conditions qui ont présidé à la préparation du projet de traité.

MM. Viviani et Barthou se sont associés à cette proposition; elle a été adoptée par la commission à l'unanimité.

L'Entente répond aux dernières notes autrichiennes

Paris, 8 juillet. — Le Conseil suprême des alliés a approuvé les termes de la réponse des alliés à la note autrichienne sur les questions économiques. Cette réponse sera remise demain à la délégation autrichienne, en même temps que la réponse de l'Entente au sujet de la note autrichienne sur la Société des Nations et sur la situation des agents austro-hongrois dans l'Amérique du Sud. Ces documents seront publiés le lendemain.

Le conseil des Etats d'Allemagne approuve la ratification

Berlin, via Copenhague, 9 juillet. — Le conseil des Etats a approuvé la ratification du traité de paix.

N. B. — Le conseil des Etats, qui a adopté le traité avant qu'il fut soumis à l'Assemblée nationale, est l'équivalent de l'ancien conseil fédéral « Bundesrath ».

Manifestation franco-américaine

Paris, 8 juillet. — A l'occasion de la signature des préliminaires de paix, un grand dîner a été offert par le Comité France-Amerique ce soir, en l'honneur des délégations américaines à la Conférence de la paix. A ce dîner assistaient les membres du corps diplomatique américain.

M. Gabriel Hanotaux, président du comité, a rendu un chaleureux hommage au concours matériel et moral que le Nouveau-Monde nous a donné pendant la guerre et affirme sa confiance dans l'avenir fécond des relations entre les deux continents. M. Robert Lansing, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a apporté en termes émouvants le témoignage d'une amitié que la victoire remportée en commun a achevé de sceller en alliance et qui prendra toute sa valeur dans les travaux de la paix. M. Juan A. Buero, ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, a mis en lumière les raisons profondes et durables inspirées par la communauté de civilisation et d'idéal sur lesquelles se fonde l'amitié qui unit les diverses nations du Nouveau-Monde et de la France.

M. Antonin Dubost, président du Sénat, a tenu à associer en quelques mots le Parlement français à cette éclatante manifestation de sympathie pour nos amis et alliés d'Amérique.

Le président Wilson exigera « par tous moyens » que le kaiser et ses complices soient jugés

Washington, 9 juillet. — Suivant une déclaration formelle qui vient d'être faite par une haute personnalité particulièrement autorisée, le président Wilson serait absolument décidé « à employer les moyens les plus extrêmes au cas où l'Allemagne persisterait dans les tentatives récentes des pangermanistes pour dérober à la justice des alliés les responsables de la guerre. »

Drapeaux décorés

Le « Journal officiel » publie des décrets décorant :

De la Légion d'honneur, les drapeaux des 23e, 26e, 152e, 153e régiments d'infanterie; 4e, 8e et 9e régiments de zouaves; 4e régiment de marche de tirailleurs indigènes; 7e régiment de marche de tirailleurs; 4e régiment mixte de zouaves tirailleurs; 43e régiment d'infanterie coloniale et du bataillon de fusiliers marins.

De la médaille militaire, les drapeaux des 3e régiment de marche de zouaves; 2e régiment de marche de tirailleurs et du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Légion d'honneur

Paris, 8 juillet. — Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur. Pour officier : Verdier, lieutenant-colonel, commandant le 7e régiment d'infanterie coloniale : « Chef de corps de haute valeur. Après avoir brillamment dirigé la poursuite de l'ennemi en retraite devant Reims, a forcé le passage de l'Aisne les 13 et 14 octobre 1918 à la tête de son régiment sous un feu violent et continu d'artillerie et de mitrailleuses. Pendant trente-six heures a dirigé personnellement la difficile et périlleuse opération du passage du fleuve en radeau, soutenant par son exemple le moral de ses hommes. A enlevé brillamment à la baïonnette, le 14 au matin, les hauteurs nord de l'Aisne. Quatre citations antérieures. »

A LA CHAMBRE

L'énergie hydraulique

Paris, 9 juillet. — Continuant l'examen du projet de loi relatif à l'utilisation de l'énergie hydraulique, la Chambre a adopté ce matin un certain nombre d'articles relatifs au régime financier des concessions et à la procédure d'autorisation de concessions.

La discussion continuera demain matin.

Le mouvement gréviste

Les mineurs acceptent l'arbitrage du gouvernement

Paris, 8 juillet. — Le conseil des mineurs fait publier une note dans laquelle il annonce qu'il a communiqué au gouvernement l'acceptation de l'arbitrage par la majorité des Syndicats intéressés, sous la réserve formelle qu'aucune sanction ne serait prise contre les ouvriers mineurs pour faits de grève.

Le chef de cabinet du ministre du travail, le directeur du service des mines et le directeur de l'Office du travail ont déclaré qu'ils soumettraient aux ministres et aux exploitants des mines de houille les observations présentées, ainsi que l'acceptation de l'arbitrage, avec les réserves qui s'y trouvaient jointes.

LES OUVRIERS DES FABRIQUES DE CONSERVES DE CONCARNEAU

Quimper, 8 juillet. — Deux mille ouvrières de Concarneau viennent de cesser la préparation des conserves de thon. Elles demandent une augmentation de salaires.

GREVE DES GARÇONS DE CAFE LILLOIS

Lille, 8 juillet. — Les garçons de café se sont mis en grève, réclamant des appointements fixes et la suppression des frais. Le service dans les grands cafés est assuré par des femmes. Tout est calme.

LES VIGNERONS ET CAVISTES CHAMPENOIS EN GREVE

Reims, 8 juillet. — Les ouvriers vignerons de la Champagne, constitués en Syndicat, viennent, pour les importantes communes de Dizy et d'Ay, de proclamer la grève en vue d'obtenir une augmentation de salaires. Au cours d'une réunion tenue à Dizy, ils ont adhéré à la C. G. T.

De leur côté, les ouvriers cavistes de Reims, au nombre de 800 environ, ont proclamé la grève également en vue d'obtenir une augmentation de salaires.

A CASTRES

Castres, 9 juillet. — La grève a éclaté chez les ouvriers d'ornement en bois des usines de Castres. Le personnel réclame une augmentation de salaire.

COMMENT LA GREVE A TUE DES PETITS ENFANTS

Paris, 9 juillet. — M. le professeur Pinard, de l'Académie de médecine, a adressé une lettre ouverte à M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T. L'illustre praticien, qui s'est voué au traitement de l'enfance, signale comment, lors de la dernière grève générale, l'extinction subite de la lumière électrique empêcha de soigner comme il convenait plusieurs enfants venus au monde en état de mort apparente et qu'on ne put rappeler à la vie. Les jours de grève générale on ne compte pas les médecins qui, faute de moyens de transport, doivent laisser sans soins leurs malades les plus gravement atteints à l'hôpital ou à la ville. Cela n'est pas démocratique ni humain.

L'enquête sur la métallurgie

Paris, 8 juillet. — Interrompant ses auditions de généraux, la commission d'enquête sur la métallurgie (de la Chambre des députés) a entendu aujourd'hui M. de Gonet, courtier assermenté en métaux, sur le courtage prélevé par la Société Minerais et Métaux sur les minerais de plomb. Le témoin a mis en cause le ministère de l'armement au sujet d'achats effectués en Amérique. Ce ministère aurait refusé des offres très avantageuses, et ce refus aurait entraîné des dépenses qui auraient pu être évitées et ces dépenses s'élèvent à plusieurs millions.

Actuellement, un Syndicat franco-américain vient de se constituer avec l'appui du gouvernement, et, d'après M. de Gonet, il dominera le marché et imposera aux industriels des prix abusifs.

Toujours d'après M. de Gonet, le gouvernement aurait refusé ses offres pour la vente du plomb, qu'il livrait cependant 20 francs meilleur marché les 100 kilos que celui acheté à la Penarroya.

M. de Gonet a encore signalé les difficultés rencontrées auprès des services de la reconstitution industrielle pour l'importation de certains métaux et pour les adjudications.

M. de La Trémoille a été chargé d'enquêter sur ces faits, et M. Barthe, qui présidait la réunion, a fait décider qu'on entendrait l'officier responsable.

M. du Bouley, administrateur des mines de Malines, a signalé les difficultés rencontrées au ministère de l'armement pour la constitution de la Société et pour les exportations.

...TE CONTRE LA VIE CHÈRE

EN ITALIE

LES COMMERÇANTS SONT OBLIGES DE BAISSER LEURS PRIX DE 50 %

Rome, 9 juillet. — **Il a été décidé qu'une réduction de 50 % sera faite sur la vente des marchandises et des denrées.**

Une commission, composée de six ouvriers de quatre commerçants, et présidée par le maire, sera nommée pour veiller à l'application de cette décision.

La réduction sera probablement appliquée aux restaurants.

ON REQUISITIONNE

Livourne, 9 juillet. — On a commencé la réquisition des marchandises. Des automobiles et des camions circulent partout, réquisitionnant et transportant les marchandises.

NOUVEAUX INCIDENTS A ROME

Rome, 9 juillet. — De nouveaux incidents ont eu lieu à Rome, dans le quartier des Prati; les troupes ont dû intervenir, et des arrestations ont été opérées. Dans le quartier du Testaccio, des incidents se sont également produits.

Un grand nombre de magasins sont fermés.

VERS LE RETOUR AU CALME

Rome, 9 juillet. — Dans toutes les grandes villes, Turin, Gênes, Venise, Milan, Bologne, Naples, Palerme, Florence, etc., la journée d'hier s'est passée d'une façon assez calme, ainsi que dans les autres centres. Les ouvriers ont repris le travail, partout le commerce a recommencé, aux prix réduits fixés par les autorités locales.

Les journaux relèvent la sagesse des paroles prononcées par M. Dragona, secrétaire général de la Confédération générale du travail, à la séance de la Confédération, où il a dit : « La grève n'est pas un remède propre à faire face au problème de la vie chère, car la grève rend plus sérieuse la situation des familles ouvrières; d'un autre côté, le rabais immédiat de 50 % sur les prix aura d'autres résultats que la faillite de nos coopératives de consommation et la famine. »

EN ANGLETERRE

UN MOUVEMENT SE DESSINE EGALEMENT

Londres, 9 juillet. — Un grand mouvement se prépare, surtout dans les milieux ouvriers, afin d'insister vivement auprès du gouvernement pour qu'il prenne des mesures énergiques contre les bénéfices illicites sur les articles de première nécessité.

Une délégation collective des Sociétés coopératives et des délégués du Labour Party au Congrès des Trades-Unions va faire ressortir au gouvernement la nécessité de continuer le contrôle officiel des prix.

On se plaint, notamment, que des milliers de tonnes de viande attendent en Australie et en Nouvelle-Zélande d'être expédiées, alors que des milliers de balles de laine sont en souffrance dans les docks de Londres.

Le député Thorne déclare : « Si les prix des vivres ne diminuent pas, les salaires augmenteront, les ouvriers auront recours à leurs organisations industrielles. C'est la seule alternative en présence de forts renchérissements. »

EN FRANCE

L'UNION DES TECHNICIENS DE L'INDUSTRIE RECONSTITUEE

Paris, 9 juillet. — A l'exemple des Chambres syndicales patronales réunies en Confédération générale des producteurs français, les ingénieurs et directeurs de l'industrie viennent de créer l'Union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Le dessein des fondateurs de l'Union est de résoudre le problème de la production. Selon le secrétaire général de cette Union syndicale, constituée par des anciens élèves des Ecoles Polytechnique, Centrale, Arts et Métiers, Ecole supérieure de commerce et d'agriculture, il n'est pas possible que le système administratif ou gouvernemental qui règne aujourd'hui continue d'exister. Ce système mène tout droit la France à la ruine :

« Nous demandons, a dit le secrétaire général, la création d'un Conseil national économique qui groupe les trois forces qui doivent collaborer à la production : le travail, représenté par cette Confédération générale des producteurs français qui vient de naître sous les auspices du ministre du commerce, et les représentants qualifiés des techniciens. Nous voudrions que ce Conseil fût un organe d'action dont les conseils seraient sollicités pour toutes les questions importantes à résoudre concernant l'économie nationale. Notre Union syndicale vient, pour sa part,

A LA CHAMBRE

L'état de siège et la censure

Leur suppression sera effectuée dès que le traité de paix avec l'Allemagne aura été ratifié par trois puissances

LA CONFIANCE VOTÉE PAR 256 VOIX CONTRE 202

Paris, 8 juillet. — Bien que la conclusion du débat de cette après-midi ait été le refus de passer à la discussion des articles de la proposition tendant à lever l'état de siège et à supprimer la censure, la discussion n'a pas cependant été inutile. M. Pichon, parlant au nom du gouvernement, a pu dès maintenant faire prévoir l'époque peu lointaine où le pays reviendra au régime des lois normales. Le ministre des affaires étrangères a notamment indiqué que sur le fond de la question l'accord est complet entre l'unanimité de la Chambre et le gouvernement.

M. Pichon a demandé un court délai, seulement pour des raisons d'opportunité. Les socialistes et un certain nombre de radicaux-socialistes qui avaient pris une position très nette ne pouvaient se dédjuger, mais la majorité des députés a fait confiance au gouvernement pour rendre au pays le plus tôt possible la complète liberté.

La Chambre aborde deux questions de la plus vive actualité en discutant les propositions de MM. Paul Meunier, Ernest Lafont, Dalbiez, tendant à la levée de l'état de siège et à la suppression de la censure.

M. Paul Meunier, rapporteur de la commission de législation civile, rappelle que le 4 décembre 1918 M. Pams, ministre de l'intérieur, déclara qu'il n'était pas alors possible de lever l'état de siège.

La commission a été unanime à demander la levée de l'état de siège qui, comme l'a dit M. Pierre, dans son traité de droit public, « est la situation la plus douloureuse d'un peuple ». Or, nous sommes sous ce régime depuis cinq ans.

M. Paul Meunier soutient que sont illégaux les décrets rendus en 1914 pour convoquer le Parlement à Bordeaux et le proroger sans le réunir. Quant à la censure elle n'aurait jamais dû exister. Le garde des sceaux disait en novembre qu'elle devait être restreinte à une petite censure diplomatique pour ne pas créer de suspicion entre la France et ses alliés.

Or, depuis, des mesures très sévères ont été prises contre des journaux qui n'avaient en rien enfreint les règles de la censure diplomatique. Au lendemain de l'armistice, notamment, M. Gustave Téry et M. Gauvain, du « Journal des Débats », montrèrent que cette censure était contraire aux intérêts français. Bien auparavant, un éminent confrère, M. Georges Clemenceau, protestait dans l'« Homme Enchaîné ».

A l'heure actuelle, la loi qui sert de base à la censure ne joue plus. Il n'y a plus d'informations diplomatiques en temps de paix « de nature à favoriser l'ennemi ». De plus, dans la loi de 1914, pas plus que dans celle de 1881, rien ne permet d'instituer une censure préalable.

M. Paul Meunier cite de nombreux extraits d'articles de M. Clemenceau datant de 1915, 1916, 1917 contre la censure et l'état de siège, qu'on applaudit. Ces temps derniers, les Syndicats de la presse de Paris et des départements ont réclamé la suppression immédiate de la censure.

La fête du 14 Juillet et de la Victoire ne peut être célébrée avec l'état de siège et la censure. Tous les partis seront unanimes. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Vandame (Nord) critique l'application de l'article 10 du code d'instruction criminelle qui donne aux préfets le pouvoir de faire perquisitionner chez les citoyens. C'est en vertu de cet article qu'est violé le secret de la correspondance privée.

Le gouvernement serait bien inspiré en provoquant la suppression de cet article 10, que M. Clemenceau avait inscrit dans son programme ministériel de 1907. (Applaudissements.)

M. Paul Meunier : Le Sénat a voté cette abrogation. La question est à l'étude dans le projet sur la protection de la liberté individuelle.

M. Ernest Lafont critique à son tour le maintien de la censure qui, affirme-t-il, n'a pour but que d'empêcher de critiquer les actes de MM. Boret et Vilgrain et d'empêcher de découvrir les scandales de la vie chère.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, qui a reçu du gouvernement mission de faire connaître ses intentions sur la levée de l'état de siège et la censure, est accueilli avec un vif mouvement d'attention. Il déclare nettement :

Le gouvernement est décidé à supprimer l'état de siège et la censure aussitôt la ratification définitive du traité de paix avec l'Allemagne, c'est-à-dire qu'aussitôt après la ratification de ce traité par trois puissances interviendra le décret de cessation des hostilités et la suppression de l'état de siège et de la censure. Il n'est pas question d'attendre la ratification des traités avec l'Autriche, la Turquie et la Bulgarie, mais seulement avec l'Allemagne. Nous ne sommes séparés de la commission que par une question de date. L'état actuel n'est pas l'état de paix ni l'état de guerre.

Le gouvernement déclare que dans les circonstances présentes, il ne peut supprimer la censure et l'état de siège, car il importe d'empêcher les fausses nouvelles militaires ou diplomatiques et celles de nature à troubler la paix civile, et le gouvernement engage sa responsabilité. Le gouvernement a laissé la plus extrême liberté d'opinion. (Exclamations.)

Nous avons laissé la plus entière liberté à ceux qui voulaient désarmer le pays parce que nous sommes les partisans de la liberté de la presse. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.) J'aurais été le premier à protester si la censure avait sévi contre les opinions ou si elle s'était exercée en faveur des membres du gouvernement. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Ce que le gouvernement n'a pas fait pour lui, il l'a fait pour nos alliés.

On a sévi contre des journaux qui ont attaqué nos hôtes au cours des négociations, ce qui pouvait entraîner des complications. Il ne faut pas oublier la situation de notre pays, plus exposé qu'un autre aux entreprises de pénétration et aux manœuvres de l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que c'est chez nous que se tient la Conférence. Nous avons un devoir pour nous-mêmes et pour les autres : celui de contrôler les nouvelles pour quelque temps encore.

Le ministre conclut :

Plus que vous, nous avons hâte d'arriver à la paix, afin que le pays puisse reprendre son labeur et retrouver ses libertés. Mais nous avons encore certaines responsabilités. Le gouvernement ne peut accepter la responsabilité du vote de la proposition, et il pose la question de confiance sur le passage à la discussion des articles. (Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. Pichon ajoute que le gouvernement a toujours été d'avis de supprimer l'article 10 du code d'instruction criminelle.

Le rapporteur, **M. Paul Meunier,** repousse l'ajournement au nom de la commission.

M. Dalbiez rappelle aux radicaux et aux radicaux-socialistes la résolution du comité exécutif du parti, demandant suppression de la censure dès la signature des préliminaires de paix par les Allemands, le 25 juin dernier, et les invite à ne pas suivre le gouvernement.

M. Ernest Lafont : M. Pichon n'a pas fixé de date, et l'interprétation toute personnelle de M. Andrieux n'engage que lui.

M. Renaudel fait observer qu'en attendant la ratification du traité, le gouvernement fera peser sur la Chambre le retard apporté à la suppression de l'état de siège. C'est un moyen pour le gouvernement de surprendre les libertés jusqu'à la période électorale, afin d'empêcher l'effort de propagande nécessaire.

M. Pichon : Le gouvernement pose la question de confiance sur le passage aux articles.

Le passage aux articles, demandé par la commission et repoussé par le gouvernement, est mis aux voix. Il y a pointage.

VOTE DE CONFIANCE

Par **256 voix** contre **202**, le passage à la discussion des articles est repoussé, et par ce chiffre de voix la confiance est accordée au gouvernement.

Les accidents dans l'agriculture

On adopte une proposition de loi étendant à l'agriculture le projet de loi sur les accidents dans les usines de guerre.

Le Congrès des fonctionnaires

La cinquième séance du Congrès

Paris, 8 juillet. — La cinquième séance du Congrès des fonctionnaires a été tenue ce matin. M. Onalid, des administrations centrales, a fait un rapport sur l'application aux fonctionnaires du droit syndical et des lois de protection ouvrière.

A l'unanimité, l'assemblée adopte les conclusions du rapport Chalid, ainsi conçu :

1° Que la législation du travail soit étendue aux agents des services publics;

» 2° Que, notamment, les lois sur les accidents du travail, sur le repos des femmes en couches, sur la durée du travail, sur l'hygiène et la sécurité du travail leur soient déclarées applicables;

» 3° Que le droit syndical leur soit également reconnu sans aucunes restrictions;

» Et confie au Conseil fédéral le soin de poursuivre la prompte réalisation de ces réformes. »

M. Glay, des instituteurs, donne lecture des conclusions de son rapport sur les questions militaires relatives aux fonctionnaires. L'assemblée adopte ces propositions. Elle adopte également l'ordre du jour suivant, présenté par la Fédération des Amicales de police de France et des colonies :

« Le Congrès de la Fédération nationale des fonctionnaires des départements, de l'Etat et des communes, se rappelant les décisions de tous les Congrès antérieurs qui se sont prononcés nettement à l'unanimité pour le droit syndical sans aucune exclusion :

» 1° Demande la confirmation de ces votes.

» 2° Proteste contre le texte du projet de loi qui exclut les fonctionnaires et agents de police.

La séance de clôture

Paris, 8 juillet. — La séance de clôture a eu lieu cette après-midi, sous la présidence de M. Rousselle, des instituteurs.

M. Budon, de l'enregistrement, donne lecture de son rapport très documenté sur les réformes administratives.

Pour faciliter cette réforme, pour la rendre efficace, M. Budon conclut qu'il faut :

1° Inviter toutes les associations adhérentes à se transformer en syndicats pour le 1er octobre et à fixer le jour où les statuts des 66 syndicats de fonctionnaires seront déposés à la préfecture de la Seine;

2° De donner à chaque association une formule type des statuts et insérer dans ses statuts la clause essentielle suivante : que le Syndicat a pour objet « la défense des intérêts professionnels et la réalisation de la réforme administrative ».

Des échanges de vues ont lieu au sujet de cette conclusion, la transformation en syndicats de certaines associations paraissant impossible dans le délai imparti.

M. Rousselle dit qu'on peut fixer le délai à la date proposée en donnant mandat au Conseil fédéral d'accorder sur demandes motivées et après enquête des délais supplémentaires aux Associations qui en réclameraient. Il ajoute qu'il désire que dans la motion précitée il soit ajouté, après le mot syndical, les mots : « adhérents à la C. G. T. »

Cette motion reçoit l'approbation générale.

Les délégués des contributions indirectes et des professeurs adjoints déclarent que les Congrès de leurs associations ne se réunissant qu'en avril, ils ne pouvaient décider la transformation en commission.

Les conclusions du rapport de M. Budon sont adoptées à mains levées avec fixation de la date du 1er octobre pour la transformation en syndicat de toutes les Associations affiliées à la Fédération.

Le paragraphe relatif à l'affiliation à la C. G. T. est réservé. Une addition relative aux auxiliaires et temporaires est votée. Elle demande leur assimilation aux fonctionnaires et leur titularisation rapide.

M. Pastre, percepteur, ex-député, a fait adopter un ordre du jour conviant le bureau fédéral à créer une revue de presse qui serait communiquée aux groupements intéressés, de façon à leur permettre de répondre aux attaques dont ils seraient l'objet.

Un ordre du jour remerciant la presse est adopté à l'unanimité sur la proposition de M. Agranier (des douanes).

L'assemblée manifesta en principe, par assis et levés, sa volonté de s'affilier à la C. G. T., puis l'ordre du jour suivant est voté :

« Le Congrès invite toutes les Associations fédérales à se transformer en syndicats affiliés à la C. G. T. pour le 1er octobre et donne mandat au conseil fédéral de rechercher, d'accord avec la C. G. T., les modalités suivant lesquelles les **agents** des services publics pourront adhérer à l'organisation centrale du monde du travail.

M. Laurent donne **lecture** d'une lettre qui lui annonce que la **délégation** sera reçue demain à 10 h. 45 par le ministre des finances.

A 19 h. 30, M. Rousselle, président, clot les travaux en remerciant les congressistes et annonce qu'un nouveau Congrès aura lieu dans la première quinzaine d'octobre.

Les auxiliaires des P. T. T.

Paris, 8 juillet. — Une grande effervescence règne parmi les auxiliaires des P. T. T., qui réclament que tous les auxiliaires présents le 1er janvier 1919 touchent l'avance des 1,500 fr. sur les relèvements antérieurs des traitements ou salaires, et que ceux entrés postérieurement au 1er janvier touchent le prorata de leurs mois de présence en 1919. La thèse de l'administration est que seuls les auxiliaires ayant un an de présence le 1er juin 1919 doivent bénéficier de cette avance.

Arrestation d'un directeur des mines à Longwy

Les journaux ont reproduit une information annonçant l'arrestation de M. Suttor, directeur des mines de Longwy.

Ainsi présenté, le renseignement pourrait prêter à confusion. Il y a plusieurs mines de Longwy : celle que dirigeait M. Suttor était la mine de Pulventeux, appartenant à une Société à intérêts exclusivement étrangers, qui n'a rien de commun avec aucun des établissements métallurgiques de la région. »

BORDEAUX

Il y a un an

10 JUILLET 1918

Le général Horvat se proclame gouverneur de Sibérie.

Bombardement de Constantinople par des avions alliés.

LE 14 JUILLET A BORDEAUX

La Fête de la Victoire

PROGRAMME

Le maire de Bordeaux, après s'être concerté avec les autorités civiles, militaires et maritimes, a arrêté comme suit le programme de la Fête nationale du 14 Juillet et de la fête de la Victoire :

Le dimanche 13, à la chute du jour, et le lundi 14, dans la matinée, le son de la grosse cloche de la Ville annoncera la fête.

Le dimanche, à neuf heures du soir, une retraite en musique partira de la place de l'Hôtel-de-Ville et parcourra un itinéraire qui sera fixé ultérieurement.

Le lundi 14, il sera tiré trois salves de vingt et un coups de canon : la première à huit heures, la seconde à douze heures, et la troisième à vingt heures.

Le lundi 14, une revue des troupes de la garnison sera passée à neuf heures, sur la place des Quinconces, par M. le général commandant la 18e région.

Une tribune sera élevée par les soins de la municipalité pour recevoir les autorités et les membres des corps élus.

Avant le défilé des troupes, les autorités se rendront au pied du Monument des Girondins, où aura lieu une manifestation d'hommage aux morts pour la patrie.

La Musique municipale, le Cercle orphéonique et un chœur de dames interpréteront la Cantate de Leneupveu composée sur l'hymne admirable de Victor Hugo : « Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie... »

Une représentation gratuite sera donnée au Grand-Théâtre à deux heures de l'après-midi. On jouera « la Fille du Régiment », avec le concours d'artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. Les fauteuils d'orchestre seront réservés aux mutilés de guerre.

De trois heures et demie à quatre heures et demie, des concerts seront donnés au Jardin-Public et au Parc-Bordelais.

Dans la soirée, les édifices publics seront illuminés.

A dix heures du soir, un feu d'artifice sera tiré sur la place des Quinconces.

L'administration fait appel au patriotisme de la population pour pavoiser et illuminer les maisons particulières.

MM. les capitaines de navire en rade sont invités à pavoiser leurs navires.

COMITÉ CARREFOUR TONDU-LANDIRAS (siège du comité : 2, rue de Landiras). — Le comité composé de M. le docteur Dupeux, conseiller général, président d'honneur; MM. Guérinet, Rigail, Boutin, Thurial, Labourdette, Godard, Balabaud, Morterolle, Vignes, Comte, Trespaillé, se joint à l'honneur de prier les habitants du quartier de réserver bon accueil aux collecteurs qui se présenteront pour recueillir les souscriptions. — Programme de la fête du 14 juillet : A six heures du matin, des bombes annonceront la fête; à 3 heures : jeux divers; à 5 heures : réception des autorités; apéritif-concert, la « Marseillaise » par le baryton Martel; à 9 heures : grand bal embrasement du carrefour.

QUARTIER D'AQUITAINE (place de la Victoire). — MM. les Forains désireux d'occuper une place à l'occasion de la fête sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 10 courant, à treize heures précises, au siège du Comité, 15, place de la Victoire.

BACCALAUREATS

2e PARTIE. — MATHEMATIQUES

Sont définitivement reçus : MM. Lauga, Mayriel, Castagnos, Gorse, de Monlezun, Angoustures, Saloy, Blazy, Forestier, Debèze, Sarrautn, Andreu, Castaing, Dougier, de La Lama, Barrué, Masgnaux, Perrin, Ronteix.

SCIENCES-LANGUES VIVANTES

Mlles Dumaset, Filliol, MM. Merle, Pompidou, Quinsac, Carrère, Cordonnier, Drouhault, Jolibert, Labarbe, Latappy, Mora.

LATIN-GREC

MM. Bernet, Lafitte-Houssat, Ferla-Raconis, Meunier, Sirrid, Sentis.

LATIN-LANGUES VIVANTES

MM. Andrieu, Sourgen, Flori, Mlles Cansusou, Coulon, Héricard, Kremer, Langlade, Tissègre, Vernis.

LATIN-SCIENCES

MM. Cabannes, Dubicq, Crouau, Etchepare, Gomer, Monnier, Roques.

PHILOSOPHIE

Mlles Raffy, Suraud, Bouyssou, Ferraris, Philip, Lourau-Dessus, MM. Veyrin, Campuzan, Chevrier, de Védrines, Lautard, Barrue, Baché, Mahon, Pareau, Berdon, Ferdinand, Laborde, Pépin.

Brevet supérieur

Dans la liste des aspirantes au brevet supérieur que nous avons récemment publiée, lire Mlle Darricau-Lapradine, et non Darruau-Lapradure.

Brevet élémentaire et concours d'admission à l'Ecole normale

ASPIRANTS

Les épreuves écrites du brevet élémentaire et du concours d'admission à l'Ecole normale d'instituteurs de la Gironde commencera pour les aspirants le mardi 15 juillet courant, à sept heures et demie du matin, à l'école de la rue Cazemajor, à Bordeaux.

Lycée de Bordeaux

Distribution des prix

La distribution des prix aux élèves des classes préparatoires aux écoles, du 2e cycle et du 1er cycle (grand lycée), est fixée au samedi 12 juillet, à huit heures et demie, à l'Alhambra, rue d'Alzon.

Elle sera présidée par M. Maxwell, procureur général près la cour d'appel de Bordeaux.

La distribution des prix aux élèves de Longchamps et des classes élémentaires et primaires du grand lycée aura lieu le même jour, dans le même local, à quatorze heures et demie, sous la présidence de M. Laumonier, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Lycée de jeunes filles

La distributioin des prix aura lieu 90, rue Mondenard, dans l'intimité, le vendredi 11 courant, à neuf heures, pour les classes secondaires; à quatre heures, pour les autres classes, sous la présidence de M. Dresch, doyen de la Faculté des lettres, chevalier de la Légion d'honneur.

Une bourse pour étudiant américain

Pour répondre au geste des étudiants américains, dont les journaux ont parlé, et par lequel ils ont fondé une bourse aux Etats-Unis pour chacune des Universités françaises, l'Université de Bordeaux a fondé une bourse de 4,000 francs à Bordeaux pour un étudiant américain, et de préférence pour un de ceux qui viennent de passer ces derniers mois dans notre Université.

Ravitaillement civil

Jeudi 10 courant, la municipalité fera vendre des oignons nouveaux, des carottes, de l'ail, du beurre de cuisine, du beurre frais et des fromages sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons et marché Saint-Martial.

Oignons nouveaux, 0 fr. 80 le kilo; beurre de cuisine, 1 fr. 25 le quart; beurre frais demi-sel, 1 fr. 40; ail, 1 fr. le demi-kilo; fromage croûte rouge, 1 fr. 60 le quart; fromage de table, dit du Cantal, 1 fr. 20 le quart; carottes, 0 fr. 40 le paquet ou 1 fr. 50 le kilo; pommes de terre, 1 fr. le kilo; morues, petit poisson (pesant de 500 gr. et au-dessus), 2 fr. le kilo; moyen poisson (pesant de 1 à 2 kilos), 2 fr. 25 le kilo; gros poisson (pesant au-dessus de 2 kilos), 2 fr. 70 le kilo.

A l'Ecole des mutilés

Dès son arrivée à Bordeaux, revenant de Lisbonne où il avait représenté le ministre du travail et de la prévoyance sociale à la commission des invalides, M. Vallon, secrétaire général de l'Office national des mutilés, a tenu à visiter l'Ecole normale de rééducation professionnelle de Bordeaux. Accompagné de délégués étrangers, il s'est rendu rue du Hamel, où il a été reçu par M. le médecin-major Gourdon, directeur de l'Ecole.

Après s'être documentés sur les règles spéciales d'enseignement établies pour les mutilés, M. Vallon et les visiteurs ont assisté à l'application des méthodes médicales et techniques d'orientation professionnelle adoptées récemment par l'Office national des mutilés pour être suivies dans les Ecoles de rééducation.

Ils se sont particulièrement intéressés aux recherches poursuivies depuis longtemps déjà par M. le docteur Gourdon et ses collaborateurs, M. le docteur Dijonneau, chef du laboratoire de physiologie professionnelle, et M. Thibaudeau, chef des travaux techniques, pour préciser le rendement professionnel utile des mutilés. Les résultats obtenus, et qui vont être portés sous peu à l'Académie des sciences, sont des plus importants, comme on sait, pour la solution du placement des invalides.

M. Vallon et les délégués étrangers ont vivement félicité le directeur et tous ses collaborateurs d'avoir su — en unissant la science à la technique professionnelle — justifier pour l'Ecole de Bordeaux son titre d'Ecole « normale », qui la place à la tête des institutions du même genre.

Fédération sténographique

Distribution des prix

Dimanche, à trois heures, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, que remplissaient les lauréats et leurs parents, la Fédération sténographique française (méthode Canton-Delmas), qui poursuit vaillamment son utile et généreuse mission, a procédé à la distribution annuelle des récompenses aux élèves de ses cours.

Cette séance, strictement familiale, était présidée par M. Georges Tauzin, président de la Fédération, dont on ne saurait trop louer le dévouement, ayant à ses côtés MM. Lasserre et Coulon, vice-présidents; Martin, secrétaire général; Lavau, Comet, secrétaires; Daire, vice-président honoraire; Mme Roy, trésorière honoraire, et les professeurs. Parmi les membres d'honneur présents, citons Mlle Guérin, directrice de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie; M. Ribaud, directeur d'écoles, et plusieurs instituteurs.

En une courte allocution qui fut très applaudie, M. Tauzin remercia les donateurs, les professeurs; il dit sa satisfaction, en exerçant sa vingt-neuvième année de présidence, de constater que le travail et l'union, si nécessaires à l'heure actuelle, n'ont jamais manqué au sein de la Fédération. Le labeur est attesté par les palmarès de plus de 1,000 lauréats, répartis à Bordeaux et au dehors; l'union est affirmée par la longue durée du mandat des membres du bureau et des professeurs. Il cite deux exemples : M. Lasserre, vice-président depuis vingt-neuf ans; M. Daire, professeur depuis vingt-six ans.

Deux médailles de bronze de la Ligue d'enseignement furent remises à Mme Cop et Mlle Le Tournier, professeures, en récompense de leur dévouement.

L'exposition des œuvres de Goya

ET DES PEINTURES CONTEMPORAINES AU MUSÉE DE BORDEAUX

L'admirable exposition organisée par le gouvernement espagnol et la municipalité de Bordeaux dans les galeries sud du musée du jardin de l'hôtel de ville de Bordeaux touche à sa fin. Dans les premiers jours de la semaine prochaine, croyons-nous, toutes les œuvres que nos concitoyens ont été à même d'admirer seront réexpédiées de l'autre côté des Pyrénées.

L'ensemble qui est présenté à nos regards est unique; pareil envoi en France ne se reproduira jamais. On ne saurait donc trop engager tous ceux qui s'intéressent à l'art, tous ceux qui, en voyant des choses belles tiennent à s'instruire et qui n'ont pas encore visité cette exposition, à se hâter de se rendre au musée.

L'administration municipale n'a pas voulu que le prix d'entrée, fixé jusqu'à présent à 3 francs, empêche nos concitoyens peu fortunés de bénéficier d'une si précieuse occasion de compléter leur éducation artistique.

Aussi a-t-elle décidé que, à partir du jeudi 10 courant inclus, et jusqu'au jour prochain où sera clôturée l'exposition, ce prix d'entrée sera abaissé à 1 franc par personne.

Nous rappelons que le montant des entrées, après déduction des frais exposés, sera versé au fonds de secours mis à la dispostion du maire.

TOUS SYSTEMES DE DENTIERS

Fabrication et adaptation parfaites. — Réparations immédiates. 14 bis, pl. des Gds-Hommes. *Prix modérés.*

Un suicide

Mlle Suzanne Honorez, âgée de soixante ans, pensionnaire de l'asile Picon, a mis fin à ses jours, mardi, en se jetant par une fenêtre du dortoir dans une cour, d'une hauteur de cinq mètres. La pauvre femme a été tuée sur le coup.

Série de vols

M. Henri Derlinger, représentant de commerce, cours Gambetta, 67, à Talence, a été victime d'un pickpocket qui lui a subtilisé son portefeuille, renfermant 240 francs, un médaillon en or et divers papiers. Le voleur a opéré alors que le représentant de commerce se tenait sur la plate-forme d'un tramway arrêté à l'angle du cours d'Ornano et du cours d'Albret.

— Des cambrioleurs sont entrés à l'aide de fausses clés dans le magasin d'articles pour fumeurs exploité 9, rue des Augustins, par M. Lucien Dubois; ils ont fait mainbasse sur 44 briquets à essence avec estampilles, et environ 2,000 pierres à briquet, le tout représentant une valeur de 420 francs.

— Au préjudice de Mme Madeleine Lie, rue Mably, 7, on a volé une bague de prix, qu'elle avait déposée sur la cheminée de sa chambre.

— Un jeune manœuvre, demeurant au Bouscat, inculpé de vol de six bouteilles de cognac commis au détriment de la maison Mestrezat, cours de la Martinique, 13, où il travaillait, a été mis en état d'arrestation.

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller GISBERT

Attentats à la pudeur

L'affaire inscrite au rôle pour l'audience de l'après-midi est jugée à huis clos. L'accusé, Hippolyte-Martin Léger, cinquante-deux ans, ouvrier couvreur, cité de la Bombe, est poursuivi pour deux attentats à la pudeur commis, l'un avec violence, l'autre sans violence.

Requiert, M. l'avocat général Mettas. Plaide, Me Chancogne.

Comme la veille, le jury reste plus d'une heure dans la chambre de ses délibérations pour rendre un verdict affirmatif avec admission des circonstances atténuantes.

La cour condamne Léger à **trois années d'emprisonnement.**

Encore un infanticide

Le 13 mars dernier, une employée des tramways, Catherine Camsusou-Sartiat, âgée de vingt-trois ans, mettait au monde dans sa chambre, 7, rue de la Boétie, un enfant auquel elle donna aussitôt la mort en provoquant l'asphyxie par occlusion de la bouche et du nez. Elle cacha ensuite le petit cadavre dans une malle qu'elle prit soin de fermer à clé. Son crime fut bientôt connu de la police.

Catherine Camsusou-Sartiat comparaît mercredi matin devant le jury pour infanticide. Comme à l'instruction, elle soutient que, s'étant accroupie sur le parquet de sa chambre, elle s'était délivrée puis était tombée, évanouie, sur le nouveau-né, qu'elle avait ainsi étouffé involontairement.

Requiert, M. l'avocat général Dalesme; plaide, Me Cluzan.

Sur verdict affirmatif, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, Catherine Camsusou-Sartiat est condamnée à **trois années d'emprisonnement.**

PETITE CHRONIQUE

PERDU. — Il a été perdu dans la nuit de mardi à mercredi par un ouvrier de la Ville, aux environs de la place Belcier, une couverture. Prière de la rapporter rue Saigon, service du nettoiement.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le navire-hôpital « Lafayette », venant de Toulon, entré en Gironde mardi, à onze heures, a suivi pour Bordeaux, où il s'est amarré, à 16 heures, aux appontements des Chantiers de la Gironde.

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Garonna », venant de la Plata, de l'Uruguay et du Brésil, a été signalé passé au large de Fernando-de-Noronha le 4 juillet, en route pour Dakar, Lisbonne et Bordeaux.

LE « MENDEY-ABBEY » MONTE A BORDEAUX avec 6,000 tonnes de sucres

Le vapeur anglais « Mendey-Abbey », venant de la Nouvelle-Orléans avec une cargaison de 6,000 tonnes de sucre, monté à Pauillac dans les premiers jours de juin, a quitté son mouillage mercredi matin pour Bordeaux, où il doit s'amarrer au poste n° 3 du quai de Queyries.

La précieuse cargaison, qui n'avait pu être débarquée dès l'arrivée du navire, faute de place à quai, pourra enfin être déchargée sans délai et mise à la disposition de la consommation.

UN CROISEUR PORTUGAIS EN RADE DE BORDEAUX

Le croiseur portugais « Sao-Gabriel », venant de Lisbonne, qui, mardi matin, avait accosté aux appontements du Bassens français pour y débarquer la mission interalliée dont nous avons relaté dans notre édition précédente le passage dans notre ville, est monté dans la soirée en rade de Bordeaux.

Le « Sao-Gabriel » s'est amarré au corps-mort de l'Etat situé en face de la place des Quinconces. On croit que cette unité de guerre alliée restera quelques jours à Bordeaux avant de retourner au Portugal.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 8 juillet.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Maxima de la nuit	10.5	»	»	»
8 heures du matin	12.0	771.0	Brumeux	Ouest.
Midi.....	20.5	771.0	Nuageux.	Nord.
Maxima du jour...	23.0	»	»	»

Chronique théâtrale

FRANÇAIS LYRIQUE

Vendredi 18, samedi 19, dimanche 20 juillet, 4 galas de comédie, avec « La Folle Nuit », pièce en 3 actes, mêlée de couplets, de F. Gandéra et Mouezy-Eon, avec Andrée Divonne, Landrin, Mlle Reine Derns, et les premiers artistes qui ont créé la pièce à Paris.

Au premier jour, grand gala de l'Alsace et la Lorraine, avec le chef-d'œuvre de René Bazin « Alsace ».

APOLLO - THEATRE

Samedi, dimanche, matine et soirée, « Rip ».

Lundi 14, en matinée et soirée, « La Cocarde de Mimi Pinson ». Ces cinq représentations sont données sous le patronage de la municipalité de Pessac, au profit du monument des Enfants de Pessac morts pour la patrie. Les artistes aimés, F. Caruso, A. Chambon, Lys Cédès, C. Sylvestre, Mmes Vianney, Lejeune, Renée Gamy, F. Darnois, Jos Than, feront partie de la distribution.

BOUFFES-CASINO D'ETE

Paris plus joyeux que jamais
A fêter les poilus s'apprête
Mais Bordeaux le soir est en fête
Il a la Revue de la Paix.

Tous les soirs, à 8 h. 30 précises, « La Revue de la Paix », le spectacle le plus attrayant, le plus féerique du moment. Location ouverte.

TRIANON-THEATRE

Jusqu'à jeudi inclus, le chanteur Jean Mgrs dans son répertoire. — Vendredi, le plus beau gala de la saison, pour les débuts dans la troupe de la première vedette française, le célèbre comique danseur Maurice Chevalier, première étoile du Casino de Paris, dans ses succès les plus retentissants. En outre, l'exquise diseuse Jane Colombel, dans son répertoire; La revue sera jouée avec toutes les scènes nouvelles, avec Dufleuve, C. de Sivry, Senka-Zenga, H. Man, etc. — Location rue Franklin.

ALHAMBRA-THEATRE

Tous les jours sur la scène et jeudi en matinée, « Ça vaut de l'Or », revue en un acte de J. Vâlmy, interprétée par nos bons artistes bordelais.

Jeudi, à 8 h. 30, grande manifestation de la Ligue maritime.

ALCAZAR-THEATRE

Jamais pareil succès n'a été enregistré à l'Alcazar. « On Gaspille » est la revue type par excellence. Les 8 Titys-Girl's, dans les « Valses de la Nuit », emballent le public. Les scènes locales sont bissées d'enthousiasme.

SPECTACLES

Mercredi 9 juillet

BOUFFES. — 8 h. 30 : **La Revue de la Paix.**
TRIANON. — 8 h. 45 : **Voilà !, revue.**
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : **Ça vaut de l'or !, revue.**
ALCAZAR. — 8 h. 30 : **On gaspille !, revue.**

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)
Jeudi, à 2 h. 30, Douglas Fairbank, le Sauveur.

COMMUNICATIONS

A. S. DES P. T. T. — Réunion générale jeudi 10 juillet, à 9 heures du soir, au Bar du Progrès, 125, cours Victor-Hugo. Réception des nouveaux membres. Election du comité et des commissions. Affiliation. Présence indispensable.

OUVRIERS COIFFEURS-POSTICHEURS. — Réunion générale le vendredi 11 juillet, à 21 h., à l'amphithéâtre de la Bourse du travail.

SYNDICAT GENERAL DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX. — Les trésoriers des sections du Syndicat général des travailleurs municipaux sont invités à verser les fonds du deuxième trimestre au trésorier général vendredi 11 courant, à dix-huit heures, Bourse du travail. Les membres de la commission de contrôle se réuniront même jour, même heure.

SYNDICAT DES PAPETIERS ET PAPETIERES, CARTONNAGE ET SIMILAIRES. — Réunion générale jeudi 10 courant, à sept heures du soir, Bourse du travail. Présence indispensable.

SYNDICAT DES SOUS-AGENTS DES P. T. T. — Le Syndicat des sous-agents des P. T. T., réuni à la Bourse du travail, prend acte de la décision prise par la Fédération postale; demande à l'administration de hâter la mise en application de la journée de huit heures et le repos hebdomadaire.

LA TEINTURE pour cheveux et barbe, faisant toutes les couleurs, à base de HENNÉ, s'appelle COLORAT. Milliers d'attestations. Se vend et s'applique par des spécialistes chez le seul dépr : Henry, 46, Chap.-Rouge.

Chronique Régionale

DAX

Terrible orage

Un orage épouvantable, suivi de grêle, s'est abattu lundi sur notre ville et sur la contrée.

Déjà depuis douze heures des grondements sourds se faisaient entendre au loin. Vers quatorze heures, le ciel s'assombrissait de façon inquiétante, et vers quinze heures, la nuit était presque complète. Bientôt après, l'orage éclatait accompagné de vent et de grêle. Pendant près de quarante minutes, une avalanche de grêle s'abattait, brisant arbres et arbustes, vasistas et toitures, et s'amoncelait dans les rues à une hauteur moyenne de 30 à 40 centimètres. C'était un désastre pour les immeubles; l'eau envahissait tous les appartements et tous les magasins, où l'on compte des dégâts incalculables. Les câbles de transmission électriques furent rompus. Les arbres sont presque complètement dépouillés de leurs feuilles. Pour donner une idée de l'importance du sinistre, disons que le lendemain matin, nos rues et nos promenades étaient encore encombrées de monceaux de grêlons.

Dans les campagnes avoisinant notre cité, tout a été détruit par le vent et par la grêle. Les récoltes sont considérées comme détruites. Les populations rurales sont consternées par l'étendue du désastre.

Il faut lire
LE PROGRÈS CIVIQUE
c'est un mauvais moment à passer

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
VASES ARTISTIQUES DE NANCY

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du 8 juillet

Elie Piton, 37 ans, cours de l'Argonne, 79. Eugène Chatel, 60 ans, quai Deschamps, 80. Veuve Coubris, 60 ans, rue du Hautoir, 13. Raymond Hostein, 64 ans, rue d'Arès, 138. Veuve Henriet, 72 ans, rue Millière, 42. Anne Volpillac, 73 ans, rue Montméjan, 47. Joseph Catala, 84 ans, rue Mazagran, 11.

CONVOI FUNÈBRE M. Ivan Kappelhoff, MM. Jacques et Yves Kappelhoff, Mlles Marguerite et Violette, Simone Kappelhoff, M. Gaston Blanchy, M. et Mme Elie Blanchy et leur fils, Mlle Germaine Blanchy, le lieutenant-colonel et Mme Georges Kappelhoff et leurs enfants, M. et Mme Jean Kappelhoff et leurs enfants, le commandant et Mme Françoise Kappelhoff, Mme Maurice Fenêtre et ses enfants, les familles Blanchy, de Noillan, Lemoyne, Trapaud de Colombe, Horeau, Gaston Lacaze, Bontemps, Dubarry, Oldekop, de Saillan, Carenne, du Foussat de Bogeron, Eymery, Victor Fourcaud, Montouroy et Sévérac prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Ivan KAPPELHOFF, née Renée **BLANCHY,**

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine germaine et cousine, qui auront lieu en l'église